

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du 21 février 2013**

#### **DEVIATION DU COURS DE LA MENOGE**

Le dossier est présenté par Thierry OGEL avec la collaboration de Jean-Philippe SUEUR.

A la suite de fortes pluies récentes, le cours de La Menoge s'est dévié naturellement de son tracé original car l'enrochement a bougé avec le courant. Le lac de la Crossetaz n'est plus alimenté.

Les services de la DDT et de l'ONEMA ont été informés. L'intervention d'une pelleteuse est nécessaire pour refaire le lit de la rivière. M. FAUCON-MOUTON pense qu'il est nécessaire de creuser vers le captage car on a constaté un renflouement d'alluvions et de cailloux.

Un dossier d'autorisation de travaux est à établir auprès de la DDT avec notamment l'indication de la date de réalisation de l'opération. Pour information, la période de pêche ouvrira le 9 mars 2013. Les travaux pourraient bénéficier du soutien de la Fédération de Pêche et de l'Association de Pêche et de Pisciculture du Chablais et du Genevois (APPCG).

Thierry OGEL est chargé de prendre contact avec un technicien de la DDT.

#### **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le dossier est présenté par Evelyne VIGUIER qui débute par un rapide bilan de la campagne de recensement.

En résumé :

- 908 personnes ont été recensées contre 802 en 2008.
- La prise en compte des résultats sera effective en 2015 mais une petite variation sera déjà appliquée en 2014
- Le prochain recensement aura lieu en 2018.

Le Conseil Municipal s'est déjà positionné pour l'attribution aux agents recenseurs d'une rémunération par nombre de fiches collectées.

Il apparaît que les frais engendrés par les nombreux déplacements et les frais téléphoniques n'ont pas été pris en considération dans la première délibération.

Mme VIGUIER expose ces éléments et propose l'attribution d'une rémunération complémentaire.

#### **Le Conseil Municipal**

- Accepte d'attribuer une rémunération complémentaire de 600 € à répartir entre les deux agents recenseur au prorata du nombre d'administrés recensés, afin de prendre en compte le travail de reconnaissance accompli.

#### **SITUATION DE LA MARPA**

Le dossier est présenté par Michel HARDY.

- Le Conseil d'administration de la MARPA a été renouvelé à l'automne 2012.
- La maison de retraite rencontre des difficultés financières et a une dette envers Haute-Savoie Habitat.
- Le nouveau bureau a choisi d'aménager deux nouveaux appartements en modifiant l'ancienne chambre de garde et la salle d'animation.
- Ces deux appartements devraient permettre d'atteindre un équilibre financier y compris en cas de vacance de logement.
- Un soutien de 10.000 € a été attribué par la MSA.
- De même la Communauté de Commune de la Vallée Verte a attribué une aide de 25.000 € sous réserve d'un protocole d'accord pour apurement de la dette entre la MARPA et Haute-Savoie Habitat.
- Le Député Martial SADDIER devrait également attribuer une aide en 2014 ou 2015.

### PREPARATION DU BUDGET 2013

Madame le Maire,

- collecte l'ensemble des demandes de crédits des participants (bâtiments, cimetière, école, environnement, travaux de voirie)
- indique que les demandes seront étudiées pour un vote par le Conseil Municipal le 21 mars 2013.

L'attention des conseillers est attirée sur le fait que le tracteur communal est régulièrement en panne. Les frais de fonctionnement sont devenus élevés. Stéphane NOVEL est chargé d'étudier la solution la plus intéressante pour le remplacement de ce matériel (utilisation, coût, modèle....).

### NOUVELLE ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le dossier est présenté par Evelyne VIGUIER qui a assisté le 4 février 2013 ainsi que Madame le Maire à une réunion avec l'ensemble des élus locaux et enseignants de la Vallée Verte. Il ressort de ce rendez-vous qu'il reste de nombreuses interrogations sur les modalités de mise en œuvre du décret (encadrement des activités, financement,...).

Un comité de pilotage composé d'élus d'enseignants et de parents serait proposé pour évaluer les solutions et moyens en vue de proposer une certaine uniformité malgré les disparités entre communes.

**Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :**

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans écoles communales,
- de charger Mme le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

### ACHAT TERRAIN GUARNIERI

Mme GUARNIERI Josyane avait rappelé en 2012 sa proposition initiale de vendre à la Commune les parcelles cadastrées section B, n°2750 et 2751 pour une superficie totale de

1288 m<sup>2</sup>. Il s'agit de parcelles boisées situées sur la zone du Grand Clos et limitrophes aux parcelles communales.

#### **Le Conseil Municipal**

- Accepte la proposition de Mme GUARNIERI de vendre à la Commune les parcelles énumérées ci-dessus
- Accepte le montant de l'évaluation faite de 3 200 €(fond + bois).
- Charge Madame le Maire d'adresser une proposition sur ces bases à Mme GUARNIERI.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique à venir ainsi que toutes les pièces relatives à cette vente.

#### **ETUDE D'OPPORTUNITE DU BASSIN DE LA MENOGE**

Le dossier est présenté par Pascal NICOUD.

La Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) a décidé de lancer une étude d'opportunité sur la gestion des eaux du bassin versant de la Menoge et sollicite l'autorisation des communes adhérentes. Le coût de l'étude est estimé entre 70 et 90 000 € HT, subventionné à hauteur de 80 %.

#### **Le Conseil Municipal**

- Autorise la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) a lancer une étude d'opportunité sur la gestion des eaux du bassin versant de la Menoge.
- Désigne M. Daniel JALLUD en tant que membre titulaire au comité de pilotage
- Désigne Mme Evelyne VIGUIER en tant que membre suppléante au comité de pilotage.
- Accepte la clé de répartition pour le financement par la Commune à hauteur de 4,75 %.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

#### **LUTTE CONTRE L'AMBROISIE**

Par arrêté préfectoral du 28 juin 2012, les communes ont été invitées à désigner un référent « ambroisie » en vue de participer aux actions de lutte contre cette plante allergène.

#### **Le Conseil Municipal**

- Désigne M. Daniel JALLUD en tant que référent « ambroisie ».

#### **CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL**

Le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose de la mise en place d'une convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire risque prévoyance en 2014.

Pour ce faire, il invite les collectivités à le mandater pour la mise en œuvre de la procédure de consultation ad' hoc. Une lettre d'intention est à retourner au centre de gestion avant le 11 mars 2013.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer au cours de l'automne 2013, s'il souhaite participer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

### **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVERSEE CD 12-DECOMPTE DEFINITIF –**

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir délibéré

- PREND ACTE ET APPROUVE le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la Commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 298 997.20 euros, dont 296 181.71 € remboursables sur annuités et 2 815.49 €, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- APPROUVE ET CONFIRME son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 298 997.20 € dont 296 181.71 € sous forme de 15 annuités conformément au tableau annexé et 2 815.49 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- AUTORISE le Conseil Municipal à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

### **TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVERSEE CD 12-DECOMPTE DEFINITIF**

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir délibéré

- PREND ACTE ET APPROUVE le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la Commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 25 565.97 euros, dont 25 357.94 € remboursables sur annuités et 208.03 €, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- APPROUVE ET CONFIRME son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 25 565.97 € dont 25 357.94 € sous forme de 15 annuités conformément au tableau annexé et 208.03 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- AUTORISE le Conseil Municipal à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 21 mars 2013 à 20h30. Cette séance portera notamment sur l'orientation budgétaire 2013.

Jeudi 11 avril 2013 à 20 h 30. Cette séance portera notamment sur le vote du budget 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance prend fin à 23h30.